

# Le service civil obligatoire des jeunes filles : (suite de la page 5)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 75

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271749>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Allô la ville, ici la campagne Epouser un paysan?

« 8000 jeunes ruraux d'Europe nous disent... » tel est le titre sous lequel ont paru dernièrement, publiés par l'Université de Louvain, les résultats d'une étude sociologique entreprise auprès de la jeunesse rurale de dix pays européens. Aux six pays membres de la CEE s'étaient associés l'Autriche, l'Espagne, le Portugal et la Suisse.

Cette étude avait pour objectif de recueillir des renseignements précis sur l'attitude de la jeunesse rurale face à son avenir, dans le contexte d'évolution du milieu rural et celui de l'intégration européenne.

Les quatre axes principaux de l'enquête cherchaient à analyser les points suivants : Les jeunes ruraux et leurs études - Les jeunes ruraux et leur profession - Leur place dans la société - Les jeunes ruraux et l'Europe.

Et les résultats de ces vastes investigations auxquelles furent soumis 8000 jeunes gens et jeunes filles, âgés de 18 à 25 ans, tous célibataires et issus d'une famille paysanne, apportent par leur ampleur et les confrontations qu'ils autorisent, plus que des statistiques : à travers chiffres et graphiques sont mis en lumière les problèmes et les inquiétudes de la jeune génération rurale européenne.

A l'heure où, cherchant à s'adapter au temps présent, elle souhaite attirer l'attention sur son sort, il serait utile que tous ceux qui sont investis d'un pouvoir politique ou responsables d'organisations agricoles prennent connaissance des résultats de cette enquête.

## LE CHOIX D'UN CONJOINT

Pour notre part, nous chercherons à analyser aujourd'hui, en compulsant le chapitre consacré aux jeunes ruraux et leur famille, les raisons profondes qui, parce que souvent insolubles, font que sous toutes les latitudes tant de jeunes agriculteurs restent sans compagnie dans une profession où la femme aurait pourtant un rôle capital à jouer.

L'enquête comportait dans ce chapitre-là deux questions essentielles. La première traitait du choix du partenaire ; la seconde, des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes ruraux au moment de fonder un foyer.

Examinons d'abord la première question soumise dans les termes suivants : « Lors du choix de votre partenaire pour le mariage, donnez-vous la préférence à :

- un agriculteur
- un non-agriculteur
- le métier n'a pas d'importance.

La question demandait en outre les raisons de cette attitude.

Les réponses prises dans l'ensemble des pays consultés nous apprennent que 20% des jeunes filles n'ont pas d'opinion précise sur ce sujet, alors que 40% déclarent que la profession du conjoint est sans importance. Par ailleurs, relevons que, si 15% déclarent accepter d'unir leur destinée à un agriculteur, 28% n'y tiennent guère... (Pour la Suisse, ces chiffres sont respectivement de 10 et 38%).

Il est intéressant de relever en passant que seuls les pays du Benelux, l'Allemagne et l'Autriche accusent un pourcentage plus élevé de jeunes filles préférant épouser un agriculteur à un non-agriculteur.

L'agriculture semble y être plus prospère qu'ailleurs...

## RAISONS DES PRÉFÉRENCES

a) Les jeunes filles qui déclarent préférer un conjoint de profession agricole citent les arguments suivants :

Amour de la profession (35%). Je suis moi-même de profession agricole (19%). Etant de même profession, on peut mieux se comprendre (17%). Il y a plus de joie à travailler ensemble (7%).

b) Jeunes filles qui préfèrent épouser un non-agriculteur :

Hors de l'agriculture, l'avenir est plus certain, le niveau de vie plus élevé, les revenus plus importants et fixes (33%). En agriculture, beaucoup de travail pour peu de gain, travail lourd, peu de temps libre, vie irrégulière (24%), etc.

## PROBLÈMES QUI SE POSENT AUX JEUNES AGRICULTEURS LORS DE LA FONDATION D'UN FOYER

Deuxième question relative aux problèmes conjugaux : « Y a-t-il des problèmes spéciaux qui se posent à l'agriculteur lors de la fondation d'un foyer. Si oui, lesquels ? »

Dans l'ensemble des pays consultés, à la majorité (56%), et plus spécialement en France (61%), au Portugal (64%) et en Espagne (67%), nos jeunes ruraux estiment que de sérieux problèmes se posent au seul d'une vie conjugale. Il est curieux de noter égale-

ment l'incidence de la grandeur de l'exploitation sur l'avis des jeunes interrogés sur ce sujet : il semble en effet que plus les hectares s'ajoutent aux hectares, plus les problèmes augmentent en nombre et en complexité.

Preuve en est ce pourcentage (68%) de propriétaires d'exploitations de 50 à 100 hectares qui estiment « que de sérieux problèmes se posent ».

## ET CES PROBLÈMES, QUELS SONT-ILS ?

Les voici tels qu'ils sont ressortis de l'enquête :

**Difficultés financières** : il faut reprendre une exploitation, acheter le matériel, subvenir aux besoins du ménage, sans revenus fixes et en gagnant peu au début (44%).

**Nécessité de cohabiter parfois avec les parents** (15%)

**Difficulté de trouver un conjoint** qui accepte de travailler dans l'agriculture (13%). Il est difficile de trouver des exploitations à reprendre (5%).

Il est difficile de se rendre indépendant des parents (4%), etc.

## QUELQUES COMPARAISONS

On remarquera tout d'abord que ce sont les difficultés d'ordre financier qui unanimement apparaissent comme le problème majeur au jeune agriculteur souhaitant créer son foyer. En analysant les statistiques relatives à cette question, on s'aperçoit des degrés de sensibilité à ce problème, dus à l'âge. Les aînés consultés par l'enquête semblent particulièrement préoccupés par l'aspect financier de leur situation future.

Les variations suivant les pays sont également révélatrices de leur situation agricole propre. Les jeunes des pays latins croient davantage à la complexité de ces problèmes. Alors que les difficultés financières sont citées comme préoccupations essentielles dans la plupart des pays, elles paraissent mineures en Allemagne et en Autriche (Rappels d'ailleurs que ces deux pays seulement notaient une majorité de jeunes filles souhaitant épouser un paysan.)

Le problème de la cohabitation est après celui des finances, le plus cité par les jeunes de la majorité des pays, sauf au Benelux, en Allemagne et en Autriche, où semble résolue cette question.

Si dans différentes contrées, le problème n'est évoqué que par une minorité, la Suisse est le pays où le plus fort pourcentage de jeunes le cite comme obstacle de taille au seul d'une vie conjugale.

## QU'ESPÉRER ?

En récapitulant dans les lignes qui précèdent les préoccupations de notre jeunesse rurale, nous n'avions d'autre but que d'évoquer ses problèmes, non de les résoudre...

Question d'argent, questions professionnelles, autant de situations qu'il ne nous appartient pas de juger.

Pourtant, en constatant à quel point notre jeunesse helvétique redoute une cohabitation, et connaissant les heurts inutiles et les crève-cœur douloureux qui pourraient être évités en évitant celle-ci, on espère pour l'équilibre harmonieux de la famille paysanne qu'un proche avenir apportera une solution aux problèmes de l'habitat rural.

En France, le génie rural subventionne les constructions et réfections de logis paysans. Des prêts à 1% destinés à l'achat de l'équipement ménager favorisent l'installation des jeunes ménages enfin indépendants. Souhaitons pour le maintien à long terme de notre agriculture suisse qu'une solution de ce genre soit proposée à la paysannerie de demain.

Yvonne Bastardot

## Une suggestion

### Pour le centre indien de Panchgani

Madame,

Abonnée depuis plusieurs années à « Femmes Suisses », j'ai lu avec grand intérêt votre article intitulé « L'Inde et le monde face à leurs problèmes », et je vous remercie de l'avoir écrit.

J'ai entendu dire que Rajmohan Gandhi et ses amis ont décidé de construire à Panchgani, près de Bombay, un centre où des futurs responsables pourront être entraînés.

Nombreuses sont les personnes, dans les pays occidentaux, qui se préoccupent de l'aide aux pays en voie de développement. C'est la responsabilité normale des privilégiés que nous sommes. Et comment nous le dites dans votre article : « Quand nous aurons compris que l'avenir des nations est dans la coopération de toutes et dans un honnête effort commun, nous aurons fait un grand pas. Nous autres femmes avons un énorme travail à accomplir dans ce sens ».

Partageant pleinement votre point de vue, je me permets de vous demander si votre journal pourrait, dans la perspective que vous tracez, ouvrir un fonds pour participer à la construction du Centre indien de Panchgani ?

C.-L. Cuénod, Dr es-sciences

Réd. : Nous examinerons l'intéressante suggestion de Mlle Cuénod avec des femmes travaillant en étroite collaboration avec M. Rajmohan Gandhi. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des possibilités d'aider et de soutenir le Centre de Panchgani.

# Le Service civil obligatoire des jeunes filles

(Suite de la page 5)

allemand des hôpitaux qui s'est tenu à Stuttgart en mai 1965. Thielicke estime qu'une année de service féminin obligatoire est une mesure de nécessité qui permettrait au législateur de remédier à l'étiolation de l'esprit d'entraide et érigerait en outre un principe d'équité vis-à-vis de la population masculine qui, astreinte au service militaire, sacrifie de nombreux mois à la collectivité. Face au danger, dit-il, la volonté commune de la société est obligée d'ordonner ce que la nature humaine ne fait plus d'elle-même.

Les vœux émis par Thielicke — comme d'autres partisans d'un « service féminin obligatoire » — ignorent un point crucial du problème, parce qu'il n'est pas suffisamment au courant de ce qu'est le travail dans un hôpital pour maladies aiguës : à savoir comment et par qui, en cas de service obligatoire, les nombreuses jeunes filles à disposition pourraient être dans le délai voulu, incorporées dans le mécanisme de services hospitaliers sans cesse mis à contribution jusqu'à l'excès. Il suffit d'avoir affaire à des aides volontaires — qui toutes sont indubitablement animées du profond désir de s'adapter à un monde dont la plupart d'entre elles n'ont aucune idée — pour se rendre compte que les exigences qu'on leur pose sont élevées. Pas seulement les aides elles-mêmes, mais aussi — et surtout ! — les infirmières-chefs doivent au début (c'est-à-dire pendant plusieurs mois) se donner une peine énorme, jusqu'à ce que les jeunes filles soient familiarisées avec les besoins du service, aient acquis une certaine pratique et, après ce

« temps d'envol », commencent effectivement à faire un travail utile.

Nous avons souvent, il est vrai, la satisfaction de voir nos aides prolonger leur séjour chez nous au-delà de la période d'apprentissage ; pour beaucoup d'entre elles, le service à l'hôpital a été la plateforme d'où elles sont entrées dans une école d'infirmières, et elles nous sont revenues trois ans plus tard, fières, à juste titre du diplôme obtenu. A l'opposé d'une institution facultative, un service obligatoire verrait affluer dans les hôpitaux un très grand nombre de jeunes filles absolument impropres à s'occuper de malades et qui, travaillant à contrecoeur, voire en regimbant contre la contrainte dont elles sont l'objet, seraient sans nul doute capables de perturber sérieusement un service clinique bien organisé. Que les infirmières-chefs et autres infirmières diplômées soient les premières à s'opposer à un service obligatoire qui ne leur vaudrait, pour un surcroît de travail évident, qu'une aide problématique, n'a donc rien de fortuit.

Ce n'est qu'en servant avec le cœur, donc volontairement, que les jeunes filles éprouveront de la joie dans le travail accompli au sein d'une communauté hospitalière. « Se courber et s'asservir pour une besogne même des plus naturelles » (comme a dit le poète) n'est salubre qu'à ceux qui s'y soumettent de leur propre gré — or cela serait sûrement mis en question dès que l'aide aux malades aurait le caractère obligatoire d'un service commandé par l'Etat.

On devrait enfin renoncer, à mon avis, parce qu'erronée, à la comparaison constamment reprise entre l'école de recrues du jeune homme et le service obligatoire des jeunes filles dans les hôpitaux. Pour le jeune citoyen suisse, le service militaire n'est pas une « obligation » ou un simple devoir, il est un droit patriotique tout naturel dont — ordinairement ! — il fait usage avec joie et fierté.

On ne saurait, alors qu'on a — ou qu'on se sent — les motifs — refusés jusqu'à la femme l'égalité politique, intervenir dans sa sphère privée par une mesure dirigée basée sur un prétendu état de nécessité dans le secteur des soins aux malades. On le peut d'autant moins aujourd'hui, que le nombre accru des inscriptions enregistrées par les écoles d'infirmières permet d'espérer pour l'avenir une amélioration notable de la situation et qu'on a toujours la possibilité de recourir davantage à des aides volontaires pour surmonter une carence momentanée...

## L'argument que nous attendions

Madame la rédactrice,

Veillez bien me permettre de vous informer de l'opinion de beaucoup de Suissesses de langue allemande sur la question du service obligatoire des jeunes filles.

Nous sommes étonnées de ce qu'on veuille offrir un pareil service, sur les détails duquel les hommes seuls auraient à décider, sans se soucier de l'opinion des femmes. Comment peut-on faire une pareille offre après la nouvelle humiliation subie par les femmes lors de la honteuse décision des Zurichois du 20 novembre 1966 ? Cela serait un véritable cadeau pour nos adversaires (et c'est la grande majorité des Suisses-Allemands), les encourageant encore dans leur attitude impardonnable vis-à-vis de leurs concitoyennes.

C'est pourquoi nous disons NON et encore NON : pas de service obligatoire des jeunes filles tant qu'on nous refuse les droits élémentaires, tant que la Suisse est dépossédée derrière le dernier étranger, auquel on offre les droits civiques suisses intégralement, pour une somme dérisoire. Ceci est même temps qu'on refuse aux Zurichois le droit partiel cantonal. Il y a beaucoup de femmes ici qui sont révoltées par cette nouvelle déception et surtout aussi par la campagne abominable de nos adversaires.

M. Wirth, Zurich

# Sur l'antiféminisme de la langue française

(Suite de la page 1)

L'auteur de l'article intitulé « Madame le Président » nous présage des instituteurs, des danseurs féminins comme il y a déjà des couturiers qui ne sont que des couturières... Un instituteur est presque un professeur tandis qu'une institutrice est plus ou moins une bonne d'enfants. Mais que viennent faire les hommes dans la danse et la couture qui, de tout temps, étaient le domaine exclusif du gracieux monde féminin ? Quant à la « maman veuve » qui se proclamerait le père de ses six enfants, elle aurait parfaitement droit à ce titre. Ne fut-ce que dans l'espoir qu'on lui laisserait sur ces êtres qu'elle a mis au monde, qu'elle nourrit et élève, seule dorénavant, des droits qui ne sont trop souvent reconnus qu'au « chef de famille », voire même à un tuteur masculin.

Il n'est pas encore si éloigné le temps où les grands talents littéraires féminins étaient obligés de se cacher sous des pseudonymes masculins. OÙ de géniales femmes écrivains, telles qu'Aurore Dupin empruntait la moitié du nom de son « collaborateur » et signait George Sand. De même pour Mary-Ann Evans — George Eliot — et pour les trois admirables sœurs Brontë. La grande Colette elle-même (qui proposa le terme harmonieux d'écrivaine), ne signa-t-elle pas ses premiers petits chefs-d'œuvre du nom de son si inférieure collaborateur Willy ?

A quand une dénomination française pour « authoress » ou pour le hybride « femme de lettres » ?

Yvonne Cantacuzène



## CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL Tél. (038) 5 73 44  
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95